

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 41/1950 (1950)

Artikel: Fribourg
Autor: Esseiva, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-113739>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et le Jura bernois conservera son collège des inspecteurs au grand complet, tous les quatre, pour l'ensemble des écoles primaires et secondaires. Excellente solution, qui ouvre de belles perspectives aux écoles jurassiennes.

CHARLES JUNOD.

Fribourg

Il y a cent ans, le 6 mars 1850, au Couvent des Cordeliers à Fribourg, mourait le Père Grégoire Girard, pédagogue fribourgeois. Il était âgé de 84 ans. Deux jours après, le Grand Conseil proclamait que « le Père Girard avait bien mérité de la patrie et de l'humanité, que son portrait serait placé dans toutes les écoles pour être offert aux regards de toute la jeunesse, et que toutes les autorités constituées seraient invitées à ses funérailles ».

Ce centième anniversaire, préparé par la publication, ces années passées, de diverses œuvres du Père Girard, puis récemment encore par celle de ses « Discours de clôture », a été fêté solennellement ce printemps. Le samedi 4 mars, une édition spéciale de « La Liberté » consacrait de nombreux articles à la mémoire du Père, retraçant sa carrière d'éducateur, rappelant ses idées pédagogiques les plus chères, et ses réalisations les plus importantes. Quelques jours plus tard, les studios de Genève et de Berne voulaient bien transmettre sur leurs ondes radiophoniques une conférence de circonstance de M^{lle} Dupraz, professeur de pédagogie à l'Université, et de M. Wicki, professeur au Collège Saint-Michel.

Le 31 mai dernier fut choisi pour une grande journée officielle au cours de laquelle devaient être évoquées la vie et les œuvres de ce grand Fribourgeois. Cette manifestation commença par une messe à l'église des Cordeliers, où reposent les cendres du Père Girard, en présence des autorités religieuses et civiles, des délégations du corps enseignant et des sociétés d'étudiants. Elle fut célébrée par le Père Erasme, Gardien des Cordeliers, tandis que Mgr Charrière, Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg, prononçait l'allocution de circonstance. Au sortir de l'église des Cordeliers, les assistants trouvèrent, réunis sur la place de la Grenette autour de la statue du Père Girard, tous les enfants des écoles de la ville qui entonnèrent plusieurs chants harmonisés sur des textes du Père. Puis M. Bourgknecht, syndic, évoqua la noble figure du pédagogue, « l'un des plus grands et des meilleurs fils de notre patrie fribourgeoise ». Après ce discours, un cortège se forma qui conduisit autorités, invités et corps enseignant, à l'Aula de l'Université où se déroula peu après la séance commémorative de la société d'éducation. Elle débuta par une allocution de M. le Con-

seiller d'Etat Bovet, directeur de l'Instruction publique; puis, introduits par M. l'abbé Pfulg, directeur de l'École normale, les élèves de son Institut, préparés avec son habileté coutumière par M. Jo Baeriswil, présentèrent quelques scènes de la vie du Père Girard sur un texte pris tout entier dans son ouvrage « Quelques souvenirs de ma vie avec des réflexions ». Ces scènes firent revivre avec beaucoup de pittoresque l'enfance du bon Père, alors qu'il faisait l'école à ses frères et sœurs en remplacement du précepteur, une distribution de prix à Fribourg, une reconstitution de sa méthode d'enseignement direct, ses adieux comme professeur de philosophie à Lucerne, et enfin l'hommage rendu à ses travaux par le Grand Conseil. Des chants des écoliers, et une cantate composée par M. le professeur Rody sur des airs du temps, accompagnaient ces tableaux.

Après un repas à l'Hôtel Suisse, autorités et invités se rendirent à la Bibliothèque cantonale pour assister au vernissage d'une exposition des portraits et souvenirs du Père. Puis, la séance officielle, qui donna à cette journée sa pleine signification, fut ouverte à l'Aula de l'Université par M. le Conseiller fédéral Etter qui fit l'éloge du grand pédagogue fribourgeois que la paroisse catholique de Berne eut le privilège d'avoir comme curé de 1799 à 1804. M^{lle} Dupraz, professeur à l'Université, présenta ensuite une intéressante étude sur « le Père Girard, psychologue des enfants », au cours de laquelle elle releva son sens aigu, et en quelque sorte prophétique, de la psychologie, le souci qu'il manifesta toute sa vie de « s'adresser à un enfant concret, ayant ses réactions propres, ses capacités à lui, et son degré de développement personnel ». M. Wicky, professeur au Collège, souligna, en langue allemande, un autre aspect de l'œuvre du Père : son influence sur l'organisation des écoles dans différents cantons suisses, notamment à Soleure, à Zurich et surtout à Lucerne. Puis le D^r Repond, directeur de la maison de santé de Malévoz, et directeur de l'organisation mondiale de la santé mentale, qui est en même temps un arrière-petit-neveu d'une sœur du Père Girard, traita ce thème : « Le Père Girard et l'éducation des enfants difficiles », mettant fin à cette journée qui restera longtemps dans les esprits et dans les cœurs. La radio voulut bien, cette fois encore, participer à cet anniversaire. Le studio de Lausanne donna des extraits enregistrés de la journée du 31 mai au cours de son émission « le miroir du temps » ; elle diffusa également, à l'intention de la jeunesse, une émission radioscolaire consacrée au Père Girard, émission composée par le professeur Loup, directeur de l'École secondaire d'Estavayer-le-Lac. Les cinéastes, de leur côté, firent un film dans lequel on reverra une partie des fêtes de Fribourg, et surtout une école d'un village gruérien donnant un exemple très concret de l'application des idées toujours modernes du Père Girard.

* * *

Parlant des actes législatifs fribourgeois, le chroniqueur relevait, l'an dernier, la mise en chantier d'un projet de loi sur l'enseignement secondaire destiné à remplacer un système considérablement vieilli et désuet. Ce projet, après avoir été discuté par la Commission des études, par l'ensemble des directeurs des établissements secondaires, puis par les inspecteurs scolaires, a passé le cap du Conseil d'Etat et de la Commission parlementaire chargée de le présenter au Grand Conseil. Il n'a, en revanche, pas été accepté par cette assemblée législative ; celle-ci a demandé divers remaniements qu'il sera peut-être intéressant de signaler ici, après avoir brossé à grands traits la physionomie du projet.

Le but de la nouvelle loi est double ; il s'agit tout d'abord d'abroger et de remplacer par une seule un certain nombre de lois éparses, toutes plus ou moins vieilles — elles datent de la seconde moitié du XIX^e siècle — et d'application difficile, faute de pouvoir distinguer, avec la sécurité juridique nécessaire, les dispositions encore valables de celles qui ne le sont plus. Il s'agit, ensuite, de fournir une base légale solide aux arrêtés nombreux qui constituent l'ensemble de notre système de l'enseignement secondaire.

Le projet rassemble, surtout ; il innove, aussi, parfois, mais s'efforce toujours d'être suffisamment général et succinct pour pouvoir être applicable à tous les établissements secondaires du canton, et respecter leur diversité et leur caractère propre. Il ne contient donc que des principes généraux, et renvoie aux règlements d'application tout ce qui concerne chaque école prise comme unité, ses méthodes pédagogiques, son organisation interne et sa discipline.

L'art. 1, tâche délicate et dangereuse, définit le but de l'enseignement secondaire, indiquant que, suite logique de l'enseignement primaire, il se conçoit comme un but en soi : l'école secondaire ne vise pas nécessairement à préparer les élèves à un autre enseignement, mais elle constitue un tout pouvant clore les études normales de la plupart des écoliers. Elle est confessionnelle au sens le plus large du terme.

Après avoir énuméré les écoles soumises à la loi, et renvoyé aux règlements les questions techniques, le projet traite dans un titre III des bases financières des écoles secondaires. Donnons ici simplement l'essentiel d'un système que la nouvelle loi se contente, généralement, de codifier : à part le Collège Saint-Michel, l'Ecole normale et le Technicum qui sont des établissements cantonaux à la charge exclusive de l'Etat, toutes les écoles secondaires officielles sont entretenues par l'ensemble des communes intéressées. Pour elles, la subvention cantonale a un caractère fixe et accessoire,

ne variant qu'en fonction d'un seul critère : le nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement.

Le titre IV traite des autorités scolaires qui sont, outre la Direction de l'instruction publique : la Commission cantonale des études, le préfet de district, l'inspecteur scolaire, la commission de surveillance ou le comité d'école, et le directeur. Dans le système actuel, les inspecteurs n'avaient aucune compétence en matière scolaire. On a estimé qu'il convenait d'en faire des membres ex officio des comités d'écoles afin d'assurer une bonne coordination entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. Comme ils sont compétents en matière d'émancipation des écoles primaires, il est apparu également qu'il était logique de leur laisser la même compétence dans les écoles secondaires. Le Collège Saint-Michel et l'Ecole normale n'ont pas de commissions de surveillance, au contraire de tous les autres établissements secondaires ; le projet leur en adjoint une.

Le titre V fixe les conditions et la procédure d'engagement du personnel enseignant. Le titre VI, réservé aux « élèves », traite de deux seules questions, à vrai dire fort délicates : l'admission dans les écoles secondaires et la sortie de celles-ci. D'après la nouvelle loi, on pourra entrer à l'école secondaire (sauf à l'Ecole normale et au Technicum) dès la fin de la cinquième classe primaire, mais il faudra y rester jusqu'à l'âge de la fin de la scolarité, soit 15 ans pour les filles et 16 ans pour les garçons. Deux importantes exceptions corrigent ce que cette règle peut avoir de rigide : les élèves ayant terminé avec succès leurs études secondaires sont émancipés d'office sans considération d'âge ; ils pourront être mis en congé dès 15 ans pour entrer en apprentissage.

Le titre VII détermine les conditions dans lesquelles les écoles secondaires libres peuvent s'ouvrir ou demander d'être mises au bénéfice des écoles publiques. Enfin un titre final abroge les lois antérieures, et fixe certaines dispositions transitoires.

On a dit plus haut que le Grand Conseil avait, en première lecture, renvoyé le projet de loi sur l'enseignement secondaire au Conseil d'Etat. La principale raison de ce renvoi a été une proposition de députés de langue allemande qui estimaient qu'il n'était pas possible de réunir dans la même loi des établissements aussi dissemblables qu'un collège, une école normale, un technicum et des écoles secondaires de district. S'inspirant de la terminologie alémanique, seules les écoles secondaires de district leur paraissaient avoir droit à la désignation d'« enseignement secondaire ». Cette proposition, toute formelle et pratique, de scinder la loi, met cependant en cause toute la conception théorique de l'enseignement secondaire ; elle tend notamment — sans peut-être que cela ait été pensé par leurs auteurs — à modifier le sens et le but de l'enseignement donné au Collège, au Technicum et à l'Ecole normale. Les prochains débats du Grand Conseil diront

quelle conception l'emportera. Certains députés ont également demandé que les écoles dites régionales soient incluses dans la loi nouvelle. Or, jusqu'à présent, elles faisaient partie de l'enseignement primaire. Si cette proposition était agréée lors des prochains débats, elle entraînerait un bouleversement assez considérable de l'organisation actuelle.

La chronique de l'an dernier a dit quelques mots de l'existence, dans le canton, de certains établissements d'enseignement ni publics ni privés, mais, si l'on veut, semi-officiels. Généralement ces établissements sont, du point de vue financier, complètement indépendants de l'Etat qui, néanmoins, possède un droit de contrôle sur eux, moyennant l'octroi de l'officialité donnée aux diplômes qu'ils délivrent. Dans ce paragraphe réservé aux actes législatifs, il peut être intéressant de donner, à titre d'exemple de ce statut spécial, la convention passée entre la Direction de l'instruction publique et l'Ecole supérieure de commerce pour jeunes filles, à Fribourg, convention qui a été modifiée et renouvelée le 21 octobre dernier.

L'Ecole supérieure de commerce est un établissement libre qui, moyennant certains avantages, accepte le contrôle et la surveillance de l'Etat. La nouvelle convention énumère droits et devoirs des parties : la Direction de l'instruction publique nomme le directeur de l'Ecole, certains professeurs externes, et leur verse leurs traitements ; elle prend également à sa charge la fourniture et l'entretien du matériel et du mobilier nécessaires à l'enseignement. Les propriétaires de l'Ecole, à savoir les religieuses de Sainte-Ursule, sont chargées, sous l'autorité du directeur, de la discipline et de la surveillance générale de l'Ecole. Elles sont désignées par la Supérieure de l'Institut, d'entente avec la Direction de l'instruction publique et le directeur de l'Ecole. Une partie des religieuses sont payées par l'Etat, mais la majorité par l'Ecole elle-même.

L'Ecole supérieure de commerce délivre des diplômes de baccalauréat commercial reconnus par les autorités fédérales et cantonales. Chaque partie trouve son avantage à cet arrangement : les religieuses de Sainte-Ursule reçoivent un appui financier non dédaignable et peuvent délivrer des diplômes officiellement reconnus ; l'Etat, de son côté, quelle que soit la subvention annuelle qu'il doit verser, évite d'avoir à prendre à sa charge exclusive l'entretien indispensable d'une école de commerce pour jeunes filles. A une époque où l'Etat intervient dans tous les domaines pour défendre ou ordonner, cet exemple d'un judicieux libéralisme mérite d'être signalé.

* * *

Les écoles primaires et secondaires du canton sont sans histoires, comme les peuples heureux. Sinon la félicité parfaite, cela prouve en tout cas que le système actuel fonctionne sans frottement, et

que le travail se fait sans bruit inutile. En passant, relevons cependant quelques faits : la commune de Fribourg a fait construire et a inauguré à la Vignettaz un vaste bâtiment scolaire destiné à désengorger les locaux dont elle disposait jusqu'ici. L'École secondaire professionnelle de la ville de Fribourg a perdu son directeur, M. Armand Spicher, décédé subitement au mois de janvier ; il a été remplacé par M. Alfred Repond, déjà professeur à la même école. A Morat, M. André Javet, de Sugiez, remplace M. Louis Thiébaud, démissionnaire, en qualité de maître de français à l'école secondaire de cette ville. Enfin, des inspecteurs scolaires arrive cette constatation réjouissante : de plus en plus les enfants du canton s'en vont terminer à l'école secondaire leur scolarité, au lieu de rester à l'école primaire comme ils le faisaient autrefois. Ce mouvement, en bonne voie chez les garçons, a entraîné celui des filles. On peut espérer qu'une amélioration du niveau intellectuel de la jeunesse lui correspondra.

* * *

L'année scolaire 1949/50 a vu l'application de l'arrêté du Conseil d'Etat, du 24 novembre 1948, à toutes les écoles ménagères du canton. 1162 jeunes filles ont fréquenté les écoles ménagères officielles. Sur ce nombre, 440 avaient opté pour la formule de cours de 4 mois consécutifs à raison de 5 jours de classe par semaine.

Un cours de perfectionnement, à l'intention des institutrices de l'enseignement ménager a eu lieu en septembre 1949 sur le thème général « valeur éducative de l'enseignement de l'économie domestique dans les cours ménagers ».

La Fédération internationale de l'enseignement ménager, dont le siège est à Fribourg, a tenu son VI^e congrès à Stockholm en août 1949. Ce congrès, dont la préparation incombait à l'Office international de l'enseignement ménager de Fribourg, s'ouvrit devant 700 participants environ venus de 26 pays différents, sous la présidence d'honneur du Premier Ministre suédois, M. Tage Erlander, et sous celle de M. Piller, conseiller aux Etats, de Fribourg, président de la Fédération. Durant sept jours, conférences et discussions se succédèrent, sur le thème général de « civilisation moderne et enseignement ménager ». La Suisse était représentée par M^{lle} Studer, inspectrice fédérale de l'enseignement ménager à la BIGA, et M^{me} Aellig, expert fédéral de l'enseignement ménager ; Fribourg l'était par M^{lles} Dupraz, professeur à l'Université, et Plancherel, secrétaire générale de la Fédération. Les travaux du congrès, que suivirent plus de 60 personnalités suisses de l'enseignement ménager, furent complétés par des visites d'écoles et d'institutions diverses de la Suède, ce qui permit à chacun de se faire une idée de la pédagogie suédoise, de la vie familiale et sociale de ce pays.

* * *

En septembre 1949, l'Ecole normale a accueilli 22 nouveaux élèves, soit 14 français et 8 allemands. Les anciens, ceux de troisième française ou allemande, étaient aussi 22. M. l'abbé Pfulg, directeur, qui indique ces chiffres dans son rapport de fin d'année, relève également que tous les milieux sociaux sont représentés par ces nouveaux élèves : certains sont fils de paysans, d'autres fils d'ouvriers, de commerçants, et plusieurs, fils d'instituteurs. Ainsi, en première française, sur 14 élèves, 7 sont fils d'instituteurs et 4 autres en sont les neveux. Cela prouve, en tout cas, que le bon exemple est contagieux.

M. l'abbé Kaelin, musicien bien connu, a succédé à l'Ecole au chanoine Bovet, en qualité de professeur de musique vocale et d'harmonie. Aux cours de religion, M. le chanoine Philipona remplace Mgr Emmenegger, surchargé de travail ; M. le pasteur Schmid, M. Ellenberger fixé définitivement à Berne. M. l'abbé Marmy, professeur à l'Ecole, après avoir donné une suite de conférences pédagogiques aux Facultés catholiques de Lyon, y a été nommé chargé de cours pour la caractérologie ; il continuera, cependant, son enseignement à Fribourg. Avec M. l'abbé Pfulg, directeur, il a été désigné pour représenter la Suisse aux réunions de l'Unesco à Montréal.

L'Ecole normale a reçu, cette année, les directeurs des écoles normales de la Suisse. Après une séance administrative à l'Université au cours de laquelle fut désigné le nouveau président, M. Schaefer, de Wettingen (Argovie), où aura lieu la prochaine réunion de l'association, les participants entendirent deux conférences, l'une de M^{lle} Niquille, archiviste d'Etat, sur l'histoire des écoles de Fribourg, l'autre de M. Eugène Egger, bibliothécaire, sur Pestalozzi et le Père Girard. Au cours du souper qui les suivit, les élèves de l'Ecole et de la section normale de l'Ecole secondaire de jeunes filles se produisirent dans des chants et des évolutions rythmées, sous la direction de MM. Kaelin et Jo Baeriswyl. Comme cette séance avait été fixée au 30 mai, tous ceux qui en avaient la possibilité purent, en restant 24 heures de plus à Fribourg, assister aux fêtes du Père Girard.

* * *

Dans son rapport de fin d'année, M. Michel, directeur du Technicum cantonal, consacre quelques réflexions à un délicat problème que posent les études particulières de son établissement : l'équilibre entre la culture générale et la formation technique des élèves. Il constate que ceux-ci ont, le plus souvent, tendance à négliger la première, pensant trouver dans la seconde un bagage suffisant pour leur vie professionnelle future. Aussi les encourage-t-il à ne

rien négliger de leur formation générale, à lire, à suivre les cours de culture générale, à s'efforcer de s'intéresser à d'autres domaines qu'à celui de la technique pure. Il suggère, en outre, diverses solutions pratiques, à plus ou moins longue échéance, puisqu'elles entraîneraient une prolongation des études et l'introduction de nouvelles branches générales au Technicum.

M. André Piller, ingénieur diplômé de l'E.P.F., enseigne, à la place de M. Lang, décédé, la théorie et la construction des machines et des installations électriques. La première année de l'école-atelier de mécanique comptant un nombre maximum d'élèves (limité à 40), les cours de cette classe ont été dédoublés. Un cours d'outillage a été confié à M. Fernand Cuennet, maître de pratique, qui, avec M. Roger Jemelin, assure la formation des élèves de 1^{re} année.

Le nombre des élèves indique que les effectifs restent sensiblement constants : il y avait 238 élèves au semestre d'hiver et 241 à celui d'été. A la Commission de surveillance, M. Hans Blumer, directeur, succède à M. Gougain, décédé ; il représente, au sein de cette assemblée, le groupement des industriels fribourgeois et fonctionne également comme expert aux examens de diplômes de la section technique.

* * *

Le Collège Saint-Michel a compté durant l'année 950 élèves, soit 12 de plus que l'année précédente ; 493 élèves ont fréquenté les classes littéraires, contre 502 en 1949. C'est à l'école de commerce que les effectifs ont augmenté : 436 élèves en 1949, 457 cette année ; à l'école supérieure, de 203 le nombre des élèves a passé à 271. Une fois de plus, l'on constate que la tendance est aujourd'hui aux études qui procurent plus rapidement et plus sûrement un gagne-pain. Et chacun sait que le métier d'intellectuel ne paie guère, au moins en espèces ! C'est ce qui explique ce fait nouveau, cette année : le nombre des candidats au baccalauréat commercial et au diplôme commercial est à peu près égal à celui des candidats aux baccalauréats littéraires.

Cet accroissement continu, s'il est à plus d'un égard réjouissant, donne quelques soucis à ceux qui tiennent les cordons de la bourse de l'Etat. Aussi le recteur du Collège estime-t-il utile de les rassurer, dans son rapport de fin d'année : si le Collège ne doit pas être fermé aux non-Fribourgeois (la moitié des effectifs), s'il ne doit pas oublier sa mission éducative, il convient cependant de ne pas dépasser les limites actuelles, et de ne pas pousser à l'infini le dédoublement des classes.

Conformément à une vieille coutume, le Collège a monté durant l'année une pièce de théâtre, sous la direction de MM. Pittet,

Dutoit et Dousse. Le choix des organisateurs de cette manifestation s'est arrêté sur le « Philoctète » de Sophocle, choix qui, à lui seul, est tout un programme, et marque la fidélité du Collège à la tradition des humanités classiques.

* * *

Le Musée d'art et d'histoire et la Bibliothèque cantonale avaient constitué durant près de 50 ans une collection d'estampes qui, faute de local disponible, demeurait soustraite à la consultation du public. Cette lacune a été comblée : d'entente avec le Musée, la Bibliothèque a ouvert, dans son bâtiment, une salle où cette collection d'environ 4000 estampes, ainsi qu'un double catalogue (par sujet représenté et par nom d'auteur) sont mis gratuitement à la disposition du public aux mêmes heures que la salle de lecture. Ce cabinet des estampes, dont une bonne partie a trait à des vues, portraits et costumes fribourgeois, a pu être réalisé grâce, en partie, à une subvention de la Loterie romande.

* * *

A l'Université, M. Oscar Vasella, premier recteur bi-annuel, remettra cet automne sa chaîne rectorale à M. Louis Chardonnens, professeur de chimie. Dans les décanats, le R. P. Heinrich Lüthi O. P., professeur de droit canonique, succède au P. Deman en qualité de doyen de la Faculté de théologie ; le R. P. Bochenski O. P., professeur de philosophie contemporaine, à M^{lle} Dupraz, doyenne de la Faculté des lettres ; M. Joseph Kälin, professeur de zoologie, à M. Gebhard Blum, doyen de la Faculté des sciences ; et M. Wilhelm Oswald, professeur de droit constitutionnel, à... M. Wilhelm Oswald, doyen de la Faculté de droit.

Le corps enseignant universitaire a eu à déplorer la perte de M. Wilhelm Oehl, professeur ordinaire de philologie germanique. Les démissions suivantes ont été acceptées par le Conseil d'Etat : les R. P. Ambroise Farrell et Gabriel Löhr O. P. ; MM. Gerhard Liesker, Paul Girardin, Paolo Arcari et Paul Moraux. Le P. Löhr, MM. Liesker, Arcari et Girardin ont été promus au titre de professeurs honoraires en remerciements de longs services rendus à l'Université.

Ont été nommés professeurs extraordinaires : MM. Etienne Legait (histologie), Giuseppe Billanovich (littérature italienne), Willy Büchi (économie politique). M. Léon Walther enseignera la psychologie du travail avec le titre de professeur titulaire ; M. Basilio Biucchi, l'économie nationale, et M. Aloïs Troller le droit des patentes, avec le titre de chargés de cours. MM. René Lebeau (géographie), Emile Müller-Büchi (histoire du droit) ont été promus au titre de professeurs extraordinaires ; M. Maurice Remy

(psychopathologie) au titre de professeur titulaire. Enfin, le R. P. Philippe O. P. (philosophie classique) et M. Ernst Alker (littérature allemande), professeurs extraordinaires, sont promus professeurs ordinaires.

Ainsi qu'on l'annonçait l'an dernier, l'Université organisa durant l'été 1949, avec le plus grand succès, une « Summer school » qui réunissait autour de professeurs venant de tous pays, 361 étudiants de nationalités diverses, parmi lesquels l'élément américain dominait avec 212 étudiants. Cet été 1950, une seconde « Summer school » vient de s'ouvrir, selon une formule analogue à celle de l'an dernier. Une partie des cours sont placés sous le thème général « Europe, héritage et évolution », et se subdivisent en groupes d'histoire, de philosophie, sociologie, sciences économiques et politiques ; une autre, sous le titre « année sainte » groupe des cours d'histoire contemporaine de l'Eglise, d'apologétique et de culture italienne. Enfin dans un « language department », les étudiants pourront perfectionner leurs connaissances en langues et littératures française ou allemande. Malgré les difficultés actuelles des changes, on annonce autant d'élèves que l'an passé.

Un important changement dans l'organisation de l'Université s'est produit cette année : le Conseil d'Etat a passé, avec NN. SS. les Evêques suisses, une convention aux termes de laquelle ceux-ci s'efforceront désormais de fournir 4 à 500 000 francs chaque année pour les besoins scientifiques de l'Université. Contre partie de cet engagement, un « Conseil de l'Université » a été constitué pour représenter, à l'Université, les différents milieux de la Suisse catholique, répartir les fonds de la collecte universitaire et exercer un droit de préavis dans toutes les affaires importantes concernant l'Université. Pour l'année 1949, les promesses des Evêques ont été tenues, puisque la collecte traditionnelle de l'Avent a rapporté la somme de 485 000 francs, répartie par les soins du nouveau Conseil.

PAUL ESSEIVA.

Genève

Le problème des bâtiments scolaires. — Les élèves continuent à affluer. Les deuxièmes années primaires comptaient, en 1949-1950, 2216 élèves, les premières, 2637. Pendant les sept prochaines années, ces nombres se maintiendront, avec quelques fluctuations peu importantes, à ce niveau élevé. Dans l'enseignement secondaire, l'augmentation est moins forte ; elle existe pourtant, ainsi qu'à l'Université. Chaque année, il faut ouvrir une trentaine de classes primaires nouvelles.